

# Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS PACA)

## Rectorat de région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur

## Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF PACA)



# **Le nouveau guide de gestion des situations problématiques en apprentissage**

# Constats et objectifs du guide

- **Les apprentis peuvent rencontrer des violences, des conditions de travail ou pédagogiques néfastes**
- **Les procédures à mettre en œuvre sont souvent méconnues des différents acteurs**
- **L'urgence de certaines situations appelle une réaction rapide des acteurs avec des moyens appropriés**
- **Nécessité d'informer l'ensemble des acteurs**

# Proposition : Un guide pratique

- **Deux versions :**
  - **Un guide public pour les apprentis (et leurs familles) et les entreprises (format 6 pages)**
  - **Un guide interne pour les CFA et les administrations (format 30 pages)**
- **Des outils pour engager les procédures nécessaires de manière sécurisée (modèle type de saisine, compte rendu de médiation, signalement judiciaire ...)**
- **Des outils pour identifier les responsables à contacter en cas de problèmes sur le déroulement de l'apprentissage (présence d'un annuaire/liens internet)**

# Cibles

- **Apprenti(e)s ou ses représentants légaux (si mineur) ;**
- **Organismes de formation (OF-CFA) ;**
- **Employeurs d'apprentis ;**
- **Acteurs de l'administration intervenant dans le champs de l'apprentissage.**

- Des grandes thématiques de questions
- Le cas général traité dans des guides à votre disposition
- Les contacts, annuaires et procédures pour les cas particuliers à disposition dans les guides

**MIXITE DE PUBLIC**

**LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

Conclusion, modalités pratiques, transmission, rupture, rémunération...

**ACTIVITE ENTREPRISE / CENTRE :**

activités décalées, entreprise empêchant la présence en formation...

**MANQUES PEDAGOGIQUES :**

absence d'encadrement, travaux sans rapport...

**PROBLEMES DE SECURITE OU SANTE :**

équipements non conforme, produits dangereux...

**HARCELEMENT, VIOLENCES**

...

# Vos questions : des guides essentiels pour y répondre

- **Le Guide de gestion des situations problématiques en apprentissage**

<https://paca.dreets.gouv.fr/L-acces-a-l-emploi>

- **Le « Précis de l'apprentissage », document national de référence**

[precis-apprentissage.pdf](https://travail-emploi.gouv.fr/precis-apprentissage.pdf) (in [travail-emploi.gouv.fr](https://travail-emploi.gouv.fr))

- **Le Guide travaux réglementés et dérogations jeunes**

[https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/upload/docs/application/pdf/2015-08/guide\\_enseignement\\_derogations\\_travaux\\_dangereux\\_jeune.pdf](https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/upload/docs/application/pdf/2015-08/guide_enseignement_derogations_travaux_dangereux_jeune.pdf)

# Vos questions : des guides essentiels pour y répondre

- **Le Guide à destination des employeurs et des organismes de formation sur les aides aux contrats en alternance (France Relance - Octobre 2021)**

[https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/guide\\_employeur.pdf](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/guide_employeur.pdf)

- **Le Vade-mecum Financement et processus de gestion du contrat d'apprentissage du secteur privé et du secteur public non industriel et commercial (Publication OPCO, juin 2021)**

<https://www.cfadock.fr/doc/Vade-mecum%20CFA.pdf>

# Nouveautés induites par la Loi de 2018

Type de contrôle	Avant la loi du 5 septembre 2018	Aujourd'hui
Contrôle administratif et financier	Contrôle des recettes et de l'emploi des fonds de l'apprentissage (SRC) + Contrôle par le Conseil Régional	Immatriculation des OF-CFA auprès de la DREETS Contrôle par le SRC
Contrôle pédagogique	Inspection de l'apprentissage	Mission « Information et contrôle pédagogique » <ul style="list-style-type: none"><li>• Saisine par apprenti(e), CFA et/ou entreprise</li><li>• Signalement par OPCO</li><li>• Programme annuel de contrôle voire auto-saisine</li><li>• Commission de contrôle</li></ul> <i>Inspecteur (de spécialité ou disciplinaires) + Expert représentant une CPRE / CPNE + Expert représentant une chambre consulaire</i>
Contrôle des conditions de travail (santé, sécurité)	Procédure inchangée. Contrôle assuré par l'inspection du travail.	

## DREETS

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

## Formations certifiantes

## Formations non certifiantes

### Autorités certificatives

### Financeurs publics

Pôle  
Politique  
du travail

Pôle  
Economie, Entreprises, Emploi et  
Compétences (pôle 3EC)

Ministère du  
travail  
Titres  
professionnels

Ministère de l'agriculture  
CAPA, BEPA, BPA, BTSA, ...

Conseil  
régional

Pôle  
emploi

OPCO

Inspection  
du travail

Service régional  
de contrôle

Ministère de l'éducation  
nationale  
CAP, Bac pro, BP, BTS, ...

Autres  
financeurs  
publics

Caisse des  
dépôts et des  
consignations  
(CPF)

FSE

Autre autorité certificative

Contrôle  
du droit du  
travail

Contrôle  
de la réglementation de la  
formation professionnelle

Contrôle  
de la politique  
du titre

Contrôle  
pédagogique relevant des  
Ministères certificateurs

Contrôle  
pédagogique mené par  
d'autres structures

# Focus sur les 4 problématiques types

**Les deux guides visent à aider les acteurs de l'apprentissage à identifier les procédures à suivre, les institutions à saisir en fonction des situations rencontrées.**

**En toute confiance et sécurité**

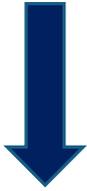
- Apprenti(e) victime de harcèlement et/ou violence au travail, moral, physique et/ou sexuel
- Apprenti(e) confronté(e) à des problèmes relevant de la santé et de la sécurité au travail (*tâches confiées présentant un caractère dangereux, équipements de sécurité inadaptés, affectation à des travaux interdits ou sans dérogations, etc.*).

# Focus sur les 4 problématiques types

- Apprenti(e) confronté(e) à des problèmes dans l'application du contrat d'apprentissage (*durée du travail, rémunération, rupture, etc.*)
- Apprenti(e) confronté(e) à des problèmes d'ordre pédagogique (*inadéquation des activités avec la formation, manque de suivi, absence de complémentarité entre les lieux de formation, etc.*)

# Harcèlement ou violence(s) au travail

**Apprenti(e) ou  
représentant légal**



**Dépôt de plainte  
immédiat gendarmerie  
ou commissariat**

**Tout adulte ayant connaissance du cas  
y compris employeur, formateur, directeur...**



**Signalement au  
Procureur de la  
République avec  
modèle de signalement**

**+**

**Information au référent  
apprentissage DREETS PACA  
et information à l'  
inspection du travail**

# Problème(s) de santé ou sécurité au travail

**En entreprise  
ou en CFA privé**



**Saisine immédiate  
Inspecteur du travail  
+ référent  
apprentissage DREETS  
PACA  
avec modèle saisine  
+ information du CFA  
(si pb en entreprise)**

**En CFA public**

*Ministère de l'éducation nationale*



**Saisine immédiate de l'inspecteur  
santé et sécurité au travail (ISST)  
du rectorat  
+ inspection du travail du  
département  
Avec copie au référent  
apprentissage DREETS PACA**

*Ministère de l'agriculture*



**Saisine immédiate de l'inspecteur  
santé et sécurité au travail (ISST)  
de la DRAAF PACA  
+ inspection du travail du  
département  
Avec copie au SRFD de la DRAAF  
PACA**

# Problème(s) dans l'exécution du contrat d'apprentissage

**Réunion de concertation (médiation) entre employeur, directeur(-trice) CFA, apprenti(e) ou représentant(e)**

*Si échec*



**Saisine du médiateur de l'apprentissage avec modèle saisine**

*Si échec*



**Saisine du référent apprentissage de la DREETS PACA  
et de l'inspection du travail du département  
avec modèle saisine**

# Focus : Les médiateurs de l'apprentissage

## Objectif de la médiation :

- Favoriser, par l'intervention d'un tiers, la compréhension mutuelle et la recherche de solutions par les parties au cours d'une ou plusieurs rencontres
- La médiation : une mission assurée par les chambres consulaires  
(article L.6222-39 du code du travail)

# Les médiateurs de l'apprentissage

**Dans les entreprises ressortissantes des chambres consulaires, un médiateur désigné par la chambre peut être sollicité par les parties au contrat d'apprentissage pour résoudre les litiges entre les employeurs et les apprentis ou leur famille, au sujet de l'exécution ou de la résiliation du contrat d'apprentissage.**

# Les médiateurs de l'apprentissage

- **La loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » (article L6222-18 du code du travail) :**
  - ➔ Saisine du médiateur lorsque la rupture du contrat intervient à l'initiative du jeune, pour les contrats signés à compter du 1er janvier 2019
- **Saisine possible du médiateur par le CFA ou l'apprenti en cas d'exclusion définitive de l'apprenti du CFA**

# Les médiateurs de l'apprentissage

## **RÉSEAU DES CCI DE PACA : retour d'expérience**

# Problème(s) d'ordre pédagogique

Réunion de concertation entre employeur, directeur(-trice) CFA, apprenti(e) ou représentant(e)

*Si échec*

Saisine du référent apprentissage DREETS PACA avec modèle saisine

Relais du référent apprentissage DREETS PACA au ministère ou l'organisme certificateur concerné

*Si diplômes*

Transfert à la mission de contrôle pédagogique  
du Ministère certificateur

*Si autres certifications*

Transfert au service  
concerné de l'organisme  
certificateur

Déclenchement du contrôle  
après appréciation des suites à donner

Coordonnateur régional MENJS

Coordonnateur national MAA

# Problématiques d'ordre pédagogique : exemples

- L'organisation pédagogique de la formation en centre de formation et en entreprise
- La conformité des contenus de formation enseignés en présentiel, à distance ou en formation en situation de travail en entreprise avec les programmes et référentiels
- Le positionnement pédagogique effectué avant l'adaptation de la durée de la formation et des enseignements dispensés
- Les méthodes et outils, notamment ceux de la pédagogie de l'alternance, favorisant le développement des compétences et savoirs attendus
- L'adéquation des équipements pédagogiques et des tâches confiées à l'apprenti en entreprise avec les exigences en matière d'activités professionnelles, compétences et savoirs portées au référentiel du diplôme
- La conformité de la durée de formation en CFA avec le contenu pédagogique et la durée minimum fixée par le règlement du diplôme
- Les compétences des formateurs des CFA et des maîtres d'apprentissage. ETC.

# Points de vigilance s'agissant de la mise en œuvre des diplômes de l'Education nationale

## Constats

- **Des OF « historiques » et des OF privés hors contrat s'ouvrant à l'apprentissage sans en mesurer les spécificités, avec des pratiques calquées sur celles du contrat de professionnalisation et/ou des formations hors contrat**

Le non respect des volumes horaires min. d'enseignement en CFA, des plaquettes annonçant des tarifications, la non prise en compte de la dimension « formation initiale » de l'apprentissage, etc.

- **Des nouveaux OF-CFA méconnaissant les attentes du Ministère certificateur, avec également des confusions entre la certification qualité et le contrôle pédagogique exercé par le Rectorat.**

# Points de vigilance s'agissant de la mise en œuvre des diplômes de l'Education nationale

- **Des interrogations sur la réalité des positionnements et des aménagements des durées des contrats d'apprentissage** (des contrats courts sans convention tripartite, des contrats longs sans prise en compte des diplômes et compétences acquises, ...)
- **La non prise en compte des risques liés à la santé et à la sécurité au travail** : pas de sensibilisation – formation initiale, des apprentis (dont mineurs) non suivis par leurs maîtres d'apprentissage, un nombre d'apprentis par maître d'apprentissage au-delà du seuil ...
- **Une gestion de l'alternance en question** : des activités en entreprise hors référentiel, une absence d'articulation entre la formation en centre et en entreprise ...
- **Des dérives constatées dans le cas de CFA également employeurs d'apprentis, ou encore dans l'utilisation de la formation à distance ...**
- **Etc.**

# Conseils pour la mise en œuvre des diplômes de l'Education nationale

- ⇒ Un premier bilan de l'[enquête-flash](#) conduite fin 2021 auprès de l'ensemble des CFA de la région
- ⇒ Des ressources « repères » à consulter sur la page régionale de la mission « [Information et contrôle pédagogique](#) », notamment le [Guide auto-évaluation](#) des CFA (volet pédagogie) et la fiche ressource « [Différences entre les contrats d'apprentissage](#) »
- ⇒ Des fiches pour solliciter les conseils des services du Rectorat : sur les [horaires disciplinaires](#) en apprentissage, sur les [aménagement](#)s de la durée du contrat, sur le [recrutement](#) d'un formateur.
- ⇒ Une [foire aux questions](#) également très utile (*Je suis un apprenti / Je suis le directeur d'un CFA / Je suis un responsable pédagogique ou un formateur / Je suis un employeur d'apprenti*)
- ⇒ Un fil twitter pour suivre l'actualité de l'apprentissage et du Ministère de l'Education nationale : [@mcpApp\\_PACA](#) (Conseil : ABONNEZ-VOUS !)

# Conseils pour la mise en œuvre des diplômes de l'Education nationale

## Rappel du décret n°2020-624 du 22 mai 2020 sur les durées de formation minimales exigées pour l'inscription à l'examen

CAP : 800 heures (2 ans) ou 400 heures (1 an)

Baccalauréat professionnel : 1850, 1350 ou 675 heures (respectivement pour 3 ans, 2 ans ou 1an)

Mention complémentaire : 400 heures (1 an)

Brevet professionnel : 800 heures (2 ans) ou 400 heures (1 an)

Brevet des métiers d'art : 1350 heures (2 ans) ou 675 heures (1an)

BTS : 1350 heures (2 ans) ou 675 heures (1an)

Ces durées pourront être proratisées en fonction de la durée effective du contrat d'apprentissage

# Temps (libre) d'échange

# Annexe : les contenus du guide format 30 pages

**Un panorama des acteurs en charge du contrôle des formations par apprentissage**

Contrôle du droit du travail, contrôle pédagogique, ...  
Suites données aux contrôles et moyens de coercition

## **Des liens essentiels**

La page régionale de la mission « [information et contrôle pédagogique](#) » - Rectorat de région académique  
Les pages de la DREETS, de la DRAAF, ....

**Des focus sur les procédures propres à l'inspection du travail :**

*Suspension, opposition, retrait...*

**Des précis sur des procédures, des définitions pour mieux comprendre l'esprit de la loi ...**

**Une présentation plus détaillée des missions de l'inspection du travail / de la mission de contrôle pédagogique du MEN et du MAAF**

# Merci de votre attention